

### Article 21 du Règlement

formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée a été réduite de moitié et que le gouvernement envisage d'abandonner les paiements de transfert pour l'enseignement postsecondaire.

● (1410)

Pour couronner le tout, le premier ministre a omis de signaler la suppression du département d'État à la Jeunesse et il a prouvé qu'il ignorait tout de Katimavik et du rôle spécial que joue ce programme pour la jeunesse canadienne. Katimavik n'est pas un programme de création d'emplois, et c'est pourquoi il n'en a pas créé. Il apprenait aux jeunes à avoir une certaine dignité et à respecter les autres. Il leur apprenait à travailler en équipe, à être motivés. Il leur apprenait la responsabilité sociale. En bref, Katimavik préparait les jeunes à la vie.

**M. le Président:** Soixante secondes.

\* \* \*

### LES ORGANISMES DE BÉNÉVOLAT

ON APPLAUDIT LE TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES BÉNÉVOLES  
DANS LEURS COLLECTIVITÉS

**M. William G. Lesick (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, le bénévolat occupe une place importante dans la société canadienne, non seulement parce qu'il offre des possibilités d'épanouissement personnel, mais également parce qu'il sert directement la collectivité et parce qu'il contribue à la justice sociale.

Les bénévoles et les organismes dont ils font partie ou qu'ils financent génèrent une activité économique d'une valeur d'environ 5 milliards, ce qui équivaut à 2 p. 100 de notre produit national brut. Le travail accompli bénévolement au cours d'une année coûterait 2 milliards s'il était rémunéré. Ces chiffres montrent bien la place que le bénévolat occupe au Canada. Les bénévoles méritent d'être applaudis pour leur dévouement et leur désir d'aider leurs concitoyens.

Pendant qu'à l'autre endroit, un sénateur cherche à attirer l'attention par des moyens antidémocratiques, des dizaines de milliers de Canadiens anonymes travaillent et se dévouent pour leur prochain sans attirer l'attention. Nous applaudissons ces bénévoles et nous déplorons l'opportunisme injustifié.

\* \* \*

### LE TRANSPORT AÉRIEN

L'UTILISATION DE L'AÉROPORT DE HAMILTON-WENTWORTH

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, comme vous le savez, je m'inquiète de voir que l'aéroport d'Hamilton-Wentworth n'est pas en mesure d'assurer un service satisfaisant. Le gouvernement devrait envisager trois solutions qui permettraient de faire un meilleur usage de ces installations.

Premièrement, il devrait offrir à Air Ontario la possibilité d'établir le service que cette compagnie désire assurer. Deuxièmement, il devrait permettre à certains des principaux transporteurs de se servir de cet aéroport bien équipé mais sous-utilisé pour leurs vols nolisés. Enfin, il devrait permettre aux transporteurs étrangers qui ont seulement le droit d'atterrir à

Mirabel d'atterrir également à Hamilton afin de pénétrer le marché du sud et du sud-ouest de l'Ontario.

\* \* \*

### L'ENVIRONNEMENT

LES DÉCHETS TOXIQUES DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS

**M. Andrew Witer (Parkdale-High Park):** Monsieur le Président, la Société royale du Canada a publié dernièrement son étude sur l'entente sur la qualité des eaux des Grands Lacs, avant le dépôt tant attendu du troisième rapport semestriel de la Commission mixte internationale.

Dans son étude, la Société déclare que les sources des substances toxiques dans le bassin des Grands Lacs sont plus nombreuses et plus variées qu'on ne l'a prévu dans l'accord de 1978 et elle conclut qu'il faut adopter des programmes de contrôle beaucoup plus étendus.

Étant donné la gravité de cette question et ses répercussions probables sur les êtres humains qui utilisent les ressources des Grands Lacs et le danger évident qu'elle présente pour la faune aquatique et la nature, j'exhorte la délégation canadienne à la commission de demander instamment l'adoption de la recommandation de la société visant à mettre en place des moyens de lutter contre la contamination à la source, et de rendre obligatoire le respect des éventuelles directives qui seront adoptées.

\* \* \*

### LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LE DÉPART À LA RETRAITE DU PRÉSIDENT

**M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur):** Monsieur le Président, on a annoncé dernièrement le départ à la retraite de M. Jim Smith, président de la Commission d'énergie du Nord canadien. Je tiens à signaler le rôle utile qu'a joué M. Smith en sa qualité de président de cette commission et auparavant, de commissaire du Yukon.

Au moment où les dirigeants de la Commission d'énergie du Nord canadien changent, il est temps que le gouvernement se décide à attribuer la responsabilité de la production et de la distribution de l'électricité dans le Nord à deux commissions d'énergie territoriales qui pourront, dans certaines conditions, participer à des accords conjoints avec des sociétés privées. Tout cela sera conforme aux recommandations du rapport du sous-comité de la Chambre des communes déposé au Parlement le 7 avril 1982 et intitulé *L'électricité au nord du 60° parallèle*.

\* \* \*

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS RÉSINEUX CANADIEN À  
DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, comme me l'apprend malheureusement le débat d'aujourd'hui sur l'industrie forestière canadienne, le parti conservateur ne comprend toujours pas la nature du protectionnisme qui se manifeste aux États-Unis au sujet des bois résineux.